

MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Voyage culturel à Bruxelles

Pouvoir adjudicateur :

Lycée du Parc

1, Boulevard Anatole France

69006 LYON

Représenté par son chef d'établissement, Monsieur François BECKRICH

Comptable assignataire des paiements : Monsieur Pascal Navarro

I. Objet du marché :

Voyage culturel à Bruxelles pour des étudiants de 17 à 19 ans.

II. Description de la demande :

- **Destination :** Bruxelles
- **Période :** 16 juin – 18 juin 2026
- **Nombre de nuits sur place :** 2
- **Mode de transport :** Train, métro sur place (pass illimité de 3 jours) et dans les transferts à Paris le cas échéant.
- **Type d'hébergement :** 2 nuits en hôtel ou Auberge de Jeunesse.
- **Effectifs :** un groupe de 25 étudiants majeurs en majorité + 2 accompagnateurs.

III. Programme souhaité

JOUR 1 : Mardi 16 juin :

- Départ de la gare Lyon Part-Dieu. Petit déjeuner tiré du sac.
- 12h30-13h : Arrivée à **Bruxelles**, pique-nique tiré du sac. Trajet vers lieu d'hébergement, pour dépose des bagages.
- Après-midi : **Visite du Musée d'Art et d'Histoire** (réservé par l'agence)
- Dîner à l'hébergement et nuit.

JOUR 2 : Mercredi 17 juin :

- Petit déjeuner à l'hôtel.
- Matin : **Oldmaster Muséum** en deux groupes. (visite réservée par agence). La visite sera guidée par les étudiants.

- Déjeuner libre
- Après-midi : **Parlementarium** : organisé et réservé par les professeurs
- Dîner à l'hébergement et nuit.

JOUR 3 : jeudi 18 juin

- Petit déjeuner à l'hôtel.
- **Musée Magritte** (réservé par l'agence).
- Déjeuner libre
- Quartier libre
- Après 17h : Retour à Lyon, Pique-nique dans le train, tiré du sac.

Les visites de musées doivent être comprises dans le tarif **et réservées sans faute**.

Le Parliamentarium sera réservé par nos soins.

RESTAURATION ET HEBERGEMENT :

Les petits déjeuners des J2 et J3 ainsi que les repas du soir des J1 et J2 doivent être inclus dans le prix.

L'hébergement sera en **Hôtel ou Auberge de jeunesse**. Les élèves ne devront pas partager de chambre avec des inconnus.

IV. Païement :

Le Lycée du Parc effectuera son règlement en deux temps :

- Un acompte pouvant aller jusqu'à 70 % du montant sera versé après la signature du contrat, par virement administratif, dans un délai de 30 jours à réception de la facture du fournisseur retenu ;
- Le solde du voyage sera versé dans les 30 jours précédant le départ, dans les mêmes conditions.

V. Contenu et dépôt des offres :

Le candidat doit présenter une offre conforme au programme prévisionnel.

Elle comportera le prix net des prestations incluses dans le prix, ainsi que les éventuels suppléments. Le coût de la prestation comprend la participation des élèves et des accompagnateurs sans distinction.

Le versement par l'organisateur d'une somme en espèces pour les dépenses sur place ne sera pas accepté. Celle-ci devra impérativement être déduite du montant total de l'offre pour que celle-ci soit retenue.

Une assurance annulation de groupe devra être incluse dans le tarif. Le candidat proposera également une assurance annulation individuelle facultative et précisera les conditions, notamment financières, d'une éventuelle annulation d'un participant ou du groupe.

VI. Critères d'attribution des offres :

Offre économique la plus avantageuse et appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Qualité de l'hébergement : 30%
- Qualité des services associés, notamment assurance annulation : 30%
- Prix : 40%

VII. Demande de renseignements :

- Isabelle DUBAIL, isabelle.dubail822@gmail.com
- Romain HENRY, service intendance du Lycée du Parc : romain.henry@ac-lyon.fr
/ 04.37.51.15.57